

Sommaire

Sommaire

Page 4

ACTIONNARIAT
ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE CONTROLE

Page 5

ORDRE DU JOUR

Page 6 à 7

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Page 8 à 10

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Page 11 à 15

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Page 16 à 17

COMPTES ANNUELS : Comptes de résultats et Bilan

Page 18

PROJET DES RESOLUTIONS

**ACTIONNARIAT
ORGANES D'ADMINISTRATION DE GESTION ET DE CONTROLE**

REPARTITION DU CAPITAL

BILLON Pierre	:	82,90%
BILLON Kada	:	0,02%
BILLON Hervé	:	0,02%
BILLON Jean Louis	:	0,02%
JEHAN Yvon	:	0,02%
Divers Actionnaires	:	17,02%

CONSEIL D'ADMINISTRATION

BILLON Hervé	:	PRESIDENT
JEHAN Yvon	:	ADMINISTRATEUR
GROMME ROBERT	:	ADMINISTRATEUR
BILLON JEAN LOUIS	:	ADMINISTRATEUR
BILLON PIERRE EMMANUEL	:	ADMINISTRATEUR

COMITE DE DIRECTION

DIRECTEUR GENERAL	:	Yvon JEHAN
DIRECTEUR GENERAL ADJOINT	:	Alain CLOUPEAU
DIRECTEUR D'EXPLOITATION	:	Luc PETIT
DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES	:	Lonan COULIBALY

COMMISSAIRES AUX COMPTES

CABINET ERNST & YOUNG - C.C.C.A
01 BP 2715 ABIDJAN 01
TEL : 20 21 11 15
FAX : 20 21 12 59

CABINET SOFIDEC
01 BP 681 ABIDJAN 01
TEL : 21 35 06 09 / 21 35 67 78
FAX : 21 35 84 09



ORDRE DU JOUR

du Vendredi 29 Juin 2001 à 11 heures

L'ordre du jour sera le suivant :

Présentation du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2000.

Présentation des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission et sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte OHADA.

Approbation des comptes et conventions.

Quitus aux Administrateurs et décharge aux Commissaires aux Comptes.

Affectation des résultats.

Nomination de deux nouveaux Administrateurs.

Renouvellement des mandats des Administrateurs.

Pouvoirs.



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
A MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2000

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2000, sur le contrôle des états financiers annuels de SIVOM, S.A. tels qu'ils sont joints au présent rapport, les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

I. OPINION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des états financiers et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous devons formuler une réserve sur le point suivant :

Les immobilisations financières au 31

décembre 2000 comprennent une avance de FCFA 300 millions accordée par votre Société à un client dans le cadre de ses opérations commerciales, en compensation d'une partie de sa créance.

Le projet de convention fixant les modalités de remboursement et la rémunération de cette avance n'a pas été signé par le bénéficiaire et aucun règlement n'a été reçu postérieurement à la clôture de l'exercice 2000. Aussi, nous estimons que le recouvrement de cette créance comporte un risque qui n'a pas été provisionné au 31 décembre 2000.

Sous cette réserve, nous certifions que les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

En application de la loi, nous vous signalons cependant le fait suivant : votre Société a acquis en 1998 ses propres actions pour FCFA 107 millions, somme inscrite à l'actif du bilan au 31 décembre 2000 dans les comptes du personnel.

L'article 640 de l'Acte uniforme de l'OHADA stipule que les actions doivent être attribuées aux salariés dans le délai d'un an à compter de leur acquisition.

Nous vous informons que ce délai a expiré.

Les Commissaires aux Comptes

SOFIDEC

ERNST & YOUNG - CCCA



Christian Egels (Associé)



Christian Marmignon (Associé)

Le 31 mai 2001



RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2000

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée aux articles 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

1.

Cependant, en application de l'article 440 alinéa 7 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1.1 Cocontractant :
MOVIS, S.A.

1.1.1 Bail commercial

Nature et modalités : Votre Société loue cinq bureaux à MOVIS, S.A. moyennant un loyer annuel de FCFA 3.600.000. Cette somme est inscrite dans les produits de SIVOM, S.A. de l'exercice 2000.

1.1.2 Convention de compte courant

Nature et modalités : Un compte courant non rémunéré enregistre toutes les opérations relatives à la gestion de MOVIS, S.A. par votre Société et fait l'objet d'un arrêté de compte mensuel.

Au 31 décembre 2000, ce compte figure à l'actif du bilan de SIVOM, S.A. pour FCFA 106,7 millions.

1.1.3 Cocontractant :
Monsieur Pierre Billon

Nature et modalités : Par une convention en date du 9 août 1999, Monsieur Pierre Billon s'est engagé à mettre à la disposition de SIVOM, S.A. la somme de FCFA 1 milliard, non rémunérée et bloquée jusqu'à la prochaine augmentation de capital.

Cette avance en compte courant est inscrite au passif du bilan au 31 décembre 2000, sous la rubrique «dettes financières».

1.3 Cocontractant :
SOCOMAR, S.A.

1.3.1 Contrat de mandat avec dépôt de fonds

Nature et modalités : Par ce contrat, SIVOM, S.A. reçoit au nom et pour le compte de SOCOMAR, S.A. le paiement de toute somme qui lui serait due. Les sommes conservées en dépôt portent intérêt au taux des avances de la BEAC (Banque des Etats de l'Afrique Centrale), majoré de deux points.

Au titre de l'exercice 2000, les intérêts à charge comptabilisés par SIVOM, S.A. s'élèvent à FCFA 44 millions.

1.3.2 Contrat d'assistance technique

Nature et modalités : Votre Société assiste SOCOMAR, S.A. en matière commerciale et administrative moyennant une rémunération annuelle de FCFA 30 millions HT.

Cette somme est inscrite dans les produits de SIVOM, S.A. de l'exercice 2000.

1.4 Cocontractant :

SIFCA-CI, S.A.

Nature et modalités : L'avance de trésorerie de FCFA 500 millions rémunérée au taux de 10 % et consentie par SIFCA-CI, S.A. à votre Société en 1999 a été remboursée au cours de l'exercice 2000.

Au titre de cette convention, les intérêts facturés par SIFCA-CI, S.A. au cours de l'exercice 2000 et inscrits dans les charges de SIVOM, S.A. s'élèvent à FCFA 17,5 millions.

1.5 Cocontractant :

Société Immobilière de l'Indénié (SII)

Nature et modalités : L'avance de trésorerie de FCFA 300 millions rémunérée au taux de 10 % et consentie par SII à votre Société en 1998 figure au passif du bilan de SIVOM, S.A. au 31 décembre 2000 dans les dettes financières.

Au titre de l'exercice 2000, les intérêts facturés par SII et inscrits dans les charges de SIVOM, S.A. s'élèvent à FCFA 30 millions.

1.6 Cocontractant :

Société des Huileries
de Côte d'Ivoire, S.A. (SHCI)

Nature et modalités : Une avance de FCFA 12 millions accordée par votre Société à SHCI, S.A. est inscrite à l'actif du bilan de SIVOM, S.A. au 31 décembre 2000 dans les immobilisations financières.

Cette avance n'a pas été rémunérée au cours de l'exercice 2000.

1.7 Cocontractant :

SCI Odika

Nature et modalités : Une avance de FCFA 101 millions accordée par votre Société en 1999 à la SCI Odika est inscrite à l'actif du bilan de SIVOM, S.A. au 31 décembre 2000 dans les autres créances.

Cette somme n'a pas été rémunérée au cours de l'exercice 2000.

2.

Par ailleurs, en application des articles 441 et 447 de l'Acte uniforme de l'OHADA, nous vous signalons que la convention suivante n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de cette convention, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Cocontractant :

MOVIS, S.A.

La procédure d'autorisation de la convention suivante a été régularisée, postérieurement à la clôture de l'exercice, en mai 2001.

Administrateurs concernés : Messieurs Pierre Billon, Hervé Billon, Jean-Louis Billon, Yvon Jehan, Madame Kada Billon, administrateurs communs

Nature et objet : Un avenant au contrat de sous-traitance liant MOVIS, S.A. à SIVOM, S.A. a été signé entre les deux parties avec effet rétroactif au 1er janvier 2000.

Cet avenant modifie le tarif des prestations manutention des containers vides qui sont facturées FCFA 7.000 HT au lieu de FCFA 9.000 HT l'exercice précédent.

Le barème forfaitaire des autres prestations reste identique à l'exercice 1999, soit :

- Consignation :
FCFA 1.000.000 HT par escale.

- Manutention containers pleins :
FCFA 9.000 HT par tonne débarquée ou embarquée.

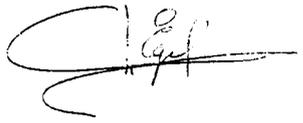
- Administration générale :
FCFA 9.000.000 HT par mois.

Modalités : Au cours de l'exercice 2000, les factures émises par SIYOM, S.A. au titre de cette convention et inscrites dans les produits s'élèvent à FCFA 4.119 millions.

Les Commissaires aux Comptes

SOFIDEC

ERNST & YOUNG - CCCA



Christian Egels (Associé)



Christian Marmignon (Associé)

Le 31 mai 2001

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Conformément à la loi et à l'article 33 des Statuts, nous vous avons convoqués en Assemblée Générale pour vous rendre compte au titre de l'exercice 2000 :

Des activités,

De la gestion de la Société tant au niveau des résultats que du Bilan.

Vous aurez à vous prononcer sur l'approbation des comptes 2000 et sur la proposition d'affectation des résultats.

I. ACTIVITES

Par activité le chiffre d'affaires a évolué comme suit (en millions Franc CFA).

	1999	2000	Evolution
Consignation Maritime	556,6	526,0	-5%
Manutentions	11 799,8	11 665,4	-1%
Transit import maritime	1 008,5	483,6	-52%
Transit export maritime	46,4	1 565,0	N S
Transit Aérien	416,2	343,3	-18%
Divers	26,2	286,7	N S
	13 853 ,7	14 870,0	+7%

CONSIGNATION

Le nombre des navires consignés, tant directement que par l'intermédiaire de MOVIS a évolué comme suit :

1999 : 240
 2000 : 257

MANUTENTION

Les «tonnages manutentionnés» sont en augmentation de 2% malgré la baisse de 32% constatée sur les «tonnages import».

Volumes traités

1999 : 1.250.064 Tonnes,
 2000 : 1.311.237 Tonnes, (+2%)

Ces tonnages s'analysent comme suit :

Import

1999 : 342 192 Tonnes,
 2000 : 231 111 Tonnes, (-32%)

Export

1999 : 746.564 Tonnes,
 2000 : 875.337 Tonnes, (+17%)

Transbordement

1999 : 196.308 Tonnes,
 2000 : 204.839 Tonnes, (+4%)

L'augmentation des «tonnages export» (à faible rentabilité) a compensé l'importante diminution des «activités import», évolution résultant des difficultés économiques qu'a connu le pays en 2000.

TRANSIT

A «l'import» la même évolution constatée dans le secteur manutention a provoqué une diminution de chiffre d'affaires de 52%.

Certaines entreprises connaissent une situation financière difficile, la position de la Société a été prudente pour ne pas avoir à constater des pertes sur créances.

A «l'export» les dispositions prises fin 1999 ont porté leurs fruits et nous avons traité 161.310 Tonnes (dont 138.187 Tonnes de café/cacao) au cours de l'année 2000 qui ont permis de générer 1565 millions de chiffre d'affaires.

Le Transit aérien principalement axé sur «l'import» a connu une baisse générale d'activité.

2. RESULTAT

La synthèse de nos résultats s'analyse comme suit (en Francs CFA) :

	1999	2000	Evolution
CHIFFRE D'AFFAIRES	13 853 689 262	14 869 962 595	+ 7,3%
Frais d'exploitation	-12 560 601 025	-13 327 463 839	+5,3%
Dotations et reprises amortissements et provisions	-776 324 621	-1 006 122 718	+29,6%
RESULTAT D'EXPLOITATION	426 763 616	536 376 038	+25,7%
RESULTAT FINANCIER	-395 916 237	-330 424 297	- 16,5%
RESULTAT ACTIVITES ORDINAIRES	30 847 379	205 951 741	X 6,7%
Résultat sur cession d'actif	98 893 566	59 302 084	
Charges hors activités ordinaires		-50 424 587	
Impôt sur le résultat	-90 366 874	-212 049 370	
RESULTAT NET	39 374 071	2 779 868	

Dans un contexte économique très défavorable, la nouvelle activité de «transit export» a permis une progression significative du résultat des activités ordinaires qui s'évaluent à 206 millions pour l'année 2000. Même si le résultat est très inférieur à nos estimations, après un résultat positif de 8,8 millions de francs CFA, des charges et produits hors activité ordinaires, et un impôt sur le résultat de 212 millions CFA, le résultat net est de 2,7 millions CFA, pratiquement à l'équilibre.

3. BILAN

Les investissements nets de l'exercice se sont élevés à 905,1 millions et s'analyse comme suit (en millions CFA) :

INVESTISSEMENTS

Immobilisations incorporelles	3,1 M
Magasins	346,4 M
Matériel d'exploitation et divers	274,1 M
Immobilisations financières	372,1 M
S/TOTAL	995,5 M

CESSIONS

Matériel d'exploitation et divers	76,1 M
Autres immobilisations financières	13,1 M
S/TOTAL	-90,6 M
TOTAL	905,1 M

Les investissements ci-dessus ne comprennent pas les contrats de crédit bail conclus au cours de l'année 2000 pour un montant de 786.5 millions.

Globalement les investissements bruts totaux de l'exercice se sont élevés à 1782,2 millions CFA.

Les investissements d'immobilisations financières comprennent :

- Un prêt de 300.000.000 FCFA en faveur de la société SUMACO, agent maritime qui nous apporte la clientèle des armements WAL et LYKES. Pour permettre à SUMACO de respecter ses engagements, les deux sociétés ont conclu une convention de trésorerie par laquelle le prêt sera remboursé en 6 ans et produira des intérêts au taux de 10%.
- Une augmentation de 36.500.000 FCFA de l'avance permanente au SEMPA pour le règlement des salaires dockers.

Dettes financières

Au 31/12/2000 celles-ci s'élèvent à 1795 millions en diminution de 647 millions par

rapport au 31/12/1999. Les contrats de crédit bail et contrats assimilés n'étant pas retraités, les dettes financières ne comprennent pas les échéances restants dues. Au 31/12/2000, celles-ci s'élevaient à 2328 millions.

Trésorerie

Du fait du financement des nouvelles activités «transit export» et du retard de règlement de certains clients, la trésorerie est restée difficile. Nous espérons une amélioration dans le courant 2001 avec une certaine reprise des «activités import».

4. AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu :

- Du montant peu élevé du résultat de l'exercice,
 - De la situation de trésorerie difficile,
- Le Conseil d'Administration propose qu'il ne soit pas versé de dividende.

L'affectation du résultat serait alors la suivante :

REPORT A NOUVEAU DISPONIBLE	218 322 210 F CFA
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	2 779 868 F CFA
DOTATION A LA RESERVE LEGALE (10%)	- 277 987 F CFA
A REPORTER A NOUVEAU	220 824 091 F CFA

5. PERSPECTIVES 2001

Nous espérons une reprise des activités import au cours de l'année 2001 et un développement des nos activités en «transit export».

Au niveau des investissements, nous devrions acquérir une importante conces-

sion de plus de 4 hectares qui nous permettra de rationaliser nos activités de logistique. Cet achat sera financé en totalité par un crédit d'un pool bancaire.

A SAN PEDRO nous envisageons de revendre un magasin excentré de la zone portuaire. Pour conserver le même potentiel de surface nous prendrons en location des magasins situés près de la zone portuaire, ce qui nous permettra de réaliser des économies tant en productivité qu'en distance de transport.

En synthèse, et compte tenu des hypothèses ci-dessus, nous espérons doubler notre résultat des activités ordinaires.

6. MODIFICATION DE LA REPRESENTATION DANS LES INSTANCES DIRIGEANTES.

Nous avons l'honneur de vous informer que Monsieur PIERRE BILLON a présenté sa démission en qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration en a pris acte et a rendu un vibrant hommage au Président démissionnaire qui a accompli sa mission avec distinction et efficacité.

En remplacement de Monsieur PIERRE BILLON, Monsieur HERVE BILLON a été nommé Président du Conseil d'Administration avec tous les pouvoirs qui lui sont dévolus par la Loi et les Statuts.

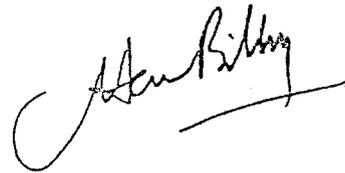
Nous portons également à votre connaissance que Monsieur ALAIN CLOUPEAU est nommé Directeur Général Adjoint en remplacement de Monsieur HERVE BILLON.

7. VOTE DES RESOLUTIONS

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles.

Nous soumettons à présent à votre approbation les états financiers de synthèse que nous venons de vous présenter, et vous remercions de bien vouloir adopter les résolutions dont nous allons vous donner successivement lecture en sollicitant votre quitus pour l'exercice écoulé.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
H. BILLON



COMPTES DE RESULTATS

<i>Bilan (en millions FCFA)</i>	1999	2000	Evolution %
VOLUME DE FACTURATION TTC	27 899,1	35 073,6	
Débours-Douane-TVA-Asdi	-14 187,1	-20 335,2	
Prestations de Services	13 712,0	14 743,4	
Produits Accessoires	141,7	126,6	
CHIFFRE D'AFFAIRES	13 853,7	14 870,0	7,3%
Achats	-1 604,2	-2 068,7	
Transports	-184,5	-175,7	
Services extérieurs	-4 740,7	-719,8	
Impôts & taxes	-668,9	-977,9	
Autres charges	-136,2	-83,1	
Autres produits		8,4	
VALEUR AJOUTEE	6 499,2	6 853,2	5,4%
Charges Personnel	-5 296,1	-5 310,7	0,3%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	1 203,1	1 542,5	23,2%
Dotations aux amortissements	-826,6	-1 012,7	
Dotations et reprises provisions	50,3	6,6	
RESULTAT D'EXPLOITATION	426,8	536,4	25,7%
RESULTAT FINANCIER	-395,9	-330,4	-16,5%
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	30,9	206,0	
Résultat sur cession Actif	98,9	59,3	
Autres Charges & Produits HAO		-50,4	
Impôt sur le Résultat	-90,4	-212,0	
RESULTAT NET	39,4	2,9	

BILAN

	1999	2000
<i>Bilan (en millions FCFA)</i>		
ACTIF		
ACTIF IMMOBILISE (NET)		
Charges immobilisées	58,2	5,6
Immobilisations incorporelles	65,2	49,3
immobilisations Corporelles	7 887,8	7 549,9
Autres Valeurs immobilisées	955,9	1 314,8
TOTAL	8 967,1	8 919,6
ACTIF CIRCULANT		
Stocks	50,4	172,2
Fournisseurs Avances Versées	3,0	3,6
Clients/Armateur	3 300,0	3 803,0
Autres Créances	929,5	1 020,9
TOTAL	4 282,9	4 999,7
TRESORERIE	78,5	267,7
TOTAL ACTIF	13 328,5	14 187,0
PASSIF		
CAPITAUX PROPRES		
Capital et réserves	2 714,9	2 754,2
Résultat à affecter	39,4	2,8
Avance Actionnaire	1 000,0	1 000,0
TOTAL	3 754,3	3 757,1
DETTES FINANCIERES		
Emprunts bancaires	799,0	462,7
Dettes financières diverses	1 643,3	1 332,3
Provision pour départ à la retraite	621,2	614,6
TOTAL	3 063,5	2 409,6
PASSIF CIRCULANT		
Fournisseurs	2 909,6	3 598,2
Clients avances reçues	738,2	302,4
Autres dettes	2 046,6	1 763,9
TOTAL	5 694,4	5 664,5
TRESORERIE	810,5	2 355,8
TOTAL PASSIF	13 328,5	14 187,0

PROJET DES RESOLUTIONS PRESENTES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JUN 2001

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur la marche de la Société pendant l'exercice social clos le 31 Décembre 2000, approuve les comptes dudit exercice, tels qu'ils lui ont été présentés. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat aux Administrateurs et, décharge aux Commissaires aux Comptes en fonction au cours de cet exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte OHADA sur les sociétés commerciales, ainsi que le rapport du Conseil d'Administration relatif aux autorisations qu'il a accordé au titre desdites conventions, approuve ces autorisations.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant conformément aux propositions du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice qui s'élève à 2 779 868 FCFA comme suit :

REPORT A NOUVEAU DISPONIBLE
218 322 210 F CFA

RESULTAT DE L'EXERCICE
2 779 868 F CFA

DOTATION A LA RESERVE LEGALE
-277 987 F CFA

A REPORTER A NOUVEAU
220 824 091 F CFA

Par suite de cette affectation, le solde crédi-

teur du compte de «Report à Nouveau» passe de 218 322 210 FCFA à 220 824 091 FCFA.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de ce que Monsieur PIERRE BILLON et Madame KADA BILLON ne désirent pas renouveler leur mandat d'Administrateur et l'ont notifié par correspondances datées du 10/5/2001.

Elle reçoit favorablement la proposition du Conseil d'Administration de nommer Messieurs ROBERT GROMME et PIERRE EMMANUEL BILLON en qualité d'Administrateur pour une durée de six ans soit, jusqu'à l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2006.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Elle procède conformément à la proposition du Conseil d'Administration au renouvellement des mandats arrivés à expiration des Administrateurs en fonction, pour une nouvelle période de six ans soit, jusqu'à l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2006.

En conséquence, le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit :

HERVE BILLON, *Président du Conseil d'Administration*

YVON JEHAN, *Administrateur*

ROBERT GROMME, *Administrateur*

JEAN LOUIS BILLON, *Administrateur*

PIERRE EMMANUEL BILLON,
Administrateur.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ses délibérations, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales qu'il y aura lieu.